



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : SILLANS LA CASCADE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21830128100018

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion Comptable de DRAGUIGNAN

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : SILLANS COMMUNAL (110) (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	11
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	14
D1 - Balance générale - Dépenses	16
D2 - Balance générale - Recettes	18

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	20
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	24
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	50
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	53
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	55
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	56
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	57
B7.3 - Etat des emprunts garantis	58
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	59
B8 - Subventions versées	60
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	63
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	64
B11.2 - Liste des établissements publics créés	65
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	66
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	67
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	68
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	70
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	71

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

827

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0,00

Informations financières – ratios

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 854,37
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2 007,62
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 389,10
4	Encours de dette / population (2) (3)	1 202,56
5	DGF / population	165,66
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	45,87 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	107,46 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	69,19 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	59,90 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,63 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires Délibération n° 49 du 25/11/2022 00:00:00 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	2 446 856,05	1 977 160,21	969 588,24	A1	499 892,40	
Investissement	1 177 182,43	240 570,32	(3) 291 367,63	A2	-645 244,48	
Fonctionnement	1 269 673,62	1 736 589,89	(4) 678 220,61	A3	1 145 136,88	

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 701 595,60	III + IV	629 659,28	B1	-71 936,32	
Investissement	I 701 595,60	III	629 659,28	B2	-71 936,32	
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	427 956,08
Investissement	A2 + B2	-717 180,80
Fonctionnement	A3 + B3	1 145 136,88

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****CZ****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 701 595,60
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 226,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	576,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	24 786,00
21	Immobilisations corporelles (3)	119 097,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	351 909,78
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**

CS

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 629 659,28
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	26 531,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	556 335,14
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	46 793,14
458201	Réseaux Eau/Assin Imp. Alward	25 944,00
458203	Réseaux AEP Roque Rousse	20 849,14
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	353 176,92	1 070 357,72
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	701 595,60	629 659,28
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 645 244,48	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		1 700 017,00	1 700 017,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	482 688,00	54 751,12
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 427 936,88
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		482 688,00	482 688,00
TOTAL DU BUDGET (5)		2 182 705,00	2 182 705,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	576,00	12 000,00	12 000,00	12 576,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	24 786,00	0,00	0,00	24 786,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	163 500,00	119 097,82	-1 023,08	-1 023,08	281 574,74
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	162 726,00	351 909,78	340 000,00	340 000,00	854 635,78
Total des dépenses d'équipement		326 226,00	496 369,60	350 976,92	350 976,92	1 173 572,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	5 226,00	0,00	0,00	5 226,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 442,00	200 000,00	2 200,00	2 200,00	250 642,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		48 442,00	205 226,00	2 200,00	2 200,00	255 868,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		374 668,00	701 595,60	353 176,92	353 176,92	1 429 440,52

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	374 668,00	701 595,60	353 176,92	353 176,92	1 429 440,52
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	645 244,48
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 074 685,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	556 335,14	-3 157,28	-3 157,28	553 177,86
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	556 335,14	-3 157,28	-3 157,28	553 177,86
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	170 000,00	0,00	4 115,00	4 115,00	174 115,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	717 200,00	717 200,00	717 200,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	26 531,00	0,00	0,00	26 531,00
Total des recettes financières		170 000,00	26 531,00	723 515,00	723 515,00	920 046,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	46 793,14	0,00	0,00	46 793,14
Total des recettes réelles d'investissement		170 000,00	629 659,28	720 357,72	720 357,72	1 520 017,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	200 000,00		341 329,00	341 329,00	541 329,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 668,00		8 671,00	8 671,00	13 339,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		204 668,00		350 000,00	350 000,00	554 668,00

TOTAL	374 668,00	629 659,28	1 070 357,72	1 070 357,72	2 074 685,00
--------------	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 074 685,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

554 668,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.



(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	416 772,00	0,00	124 352,00	124 352,00	541 124,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	717 420,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00	703 420,00
014	Atténuations de produits	85 682,00	0,00	0,00	0,00	85 682,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	149 243,00	0,00	17 222,00	17 222,00	166 465,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 369 117,00	0,00	127 574,00	127 574,00	1 496 691,00
66	Charges financières	19 483,00	0,00	2 500,00	2 500,00	21 983,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	2 614,00	2 614,00	3 614,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	11 279,00		0,00	0,00	11 279,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 400 879,00	0,00	132 688,00	132 688,00	1 533 567,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	200 000,00		341 329,00	341 329,00	541 329,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	4 668,00		8 671,00	8 671,00	13 339,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		204 668,00		350 000,00	350 000,00	554 668,00

TOTAL	1 605 547,00	0,00	482 688,00	482 688,00	2 088 235,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 088 235,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	35 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	258 420,00	0,00	25 688,12	25 688,12	284 108,12
73	Impôts et taxes (sauf 731)	379 282,00	0,00	-28 394,00	-28 394,00	350 888,00
731	Fiscalité locale	644 500,00	0,00	8 819,00	8 819,00	653 319,00
74	Dotations et participations (4)	159 125,00	0,00	13 661,00	13 661,00	172 786,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	120 768,00	0,00	19 977,00	19 977,00	140 745,00
Total des recettes de gestion courante		1 597 095,00	0,00	54 751,12	54 751,12	1 651 846,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	8 452,00		0,00	0,00	8 452,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 605 547,00	0,00	54 751,12	54 751,12	1 660 298,12

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 605 547,00	0,00	54 751,12	54 751,12	1 660 298,12
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	427 936,88
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 088 235,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	554 668,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 226,00	0,00	5 226,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	202 200,00	0,00	202 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	12 576,00	0,00	12 576,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	24 786,00	0,00	24 786,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	118 074,74	0,00	118 074,74
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	691 909,78	0,00	691 909,78
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 054 772,52	0,00	1 054 772,52

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	645 244,48
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 700 017,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	124 352,00		124 352,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	-14 000,00		-14 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	17 222,00	0,00	17 222,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 500,00	0,00	2 500,00
67	Charges spécifiques (9)	2 614,00	0,00	2 614,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	8 671,00	8 671,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		341 329,00	341 329,00
Dépenses de fonctionnement – Total		132 688,00	350 000,00	482 688,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	482 688,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 115,00	0,00	4 115,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	553 177,86	0,00	553 177,86
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 200,00	0,00	2 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		8 671,00	8 671,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	46 793,14	0,00	46 793,14
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		341 329,00	341 329,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	26 531,00		26 531,00
Recettes d'investissement – Total		632 817,00	350 000,00	982 817,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	717 200,00
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 700 017,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	15 000,00		15 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 688,12		25 688,12
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	-28 394,00		-28 394,00
731	Fiscalité locale	8 819,00		8 819,00
74	Dotations et participations (8)	13 661,00		13 661,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	19 977,00	0,00	19 977,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		54 751,12	0,00	54 751,12

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		374 668,00	701 595,60	0,00	353 176,92	353 176,92	0,00	353 176,92	1 054 772,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	576,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 576,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	24 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 786,00
21	Immobilisations corporelles	163 500,00	119 097,82	0,00	-1 023,08	-1 023,08	0,00	-1 023,08	118 074,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	162 726,00	351 909,78	0,00	340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	691 909,78
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		326 226,00	496 369,60	0,00	350 976,92	350 976,92	0,00	350 976,92	847 346,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	5 226,00		0,00	0,00		0,00	5 226,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	48 442,00	200 000,00		2 200,00	2 200,00		2 200,00	202 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		48 442,00	205 226,00	0,00	2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	207 426,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		374 668,00	701 595,60	0,00	353 176,92	353 176,92	0,00	353 176,92	1 054 772,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

645 244,48

SILLANS LA CASCADE - SILLANS COMMUNAL (110) - BS - 2025

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

1016

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le



ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES						
Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		374 668,00	629 659,28	353 157,72	353 157,72	982 817,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	556 335,14	-3 157,28	-3 157,28	553 177,86
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	556 335,14	-3 157,28	-3 157,28	553 177,86
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	170 000,00	0,00	4 115,00	4 115,00	4 115,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

TOTAL
(RAR N-1 + Vote)

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

Beset
Levraut

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	26 531,00	0,00	0,00	26 531,00
Total des recettes financières		170 000,00	26 531,00	6 315,00	6 315,00	32 846,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	46 793,14	0,00	0,00	46 793,14
Total des recettes réelles		170 000,00	629 659,28	3 157,72	3 157,72	632 817,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00		341 329,00	341 329,00	341 329,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	4 668,00		8 671,00	8 671,00	8 671,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		204 668,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)		0,00
Affectation au compte 1068 (9)		717 200,00
Total des recettes d'investissement cumulées		1 700 017,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		374 668,00	701 595,60	0,00	353 176,92	353 176,92	0,00	353 176,92	1 054 772,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	576,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 576,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	576,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 576,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	24 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 786,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	24 786,00		0,00	0,00	0,00	0,00	24 786,00
21	Immobilisations corporelles	163 500,00	119 097,82	0,00	-1 023,08	-1 023,08	0,00	-1 023,08	118 074,74
2111	Terrains nus	0,00	9 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	136 500,00	57 896,00		0,00	0,00	0,00	0,00	57 896,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		5 976,92	5 976,92	0,00	5 976,92	5 976,92
2181	Install. générales, agencements	0,00	11 301,82		0,00	0,00	0,00	0,00	11 301,82
2182	Matériel de transport	0,00	30 100,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	33 100,00
2183	Matériel informatique	24 000,00	10 800,00		-10 000,00	-10 000,00	0,00	-10 000,00	800,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	162 726,00	351 909,78	0,00	340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	691 909,78
231	Immobilisations corporelles en cours	162 726,00	351 909,78		340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	691 909,78
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		326 226,00	496 369,60	0,00	350 976,92	350 976,92	0,00	350 976,92	847 346,52

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	Pour information (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	5 226,00		0,00	0,00		0,00	5 226,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	5 226,00		0,00	0,00		0,00	5 226,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	48 442,00	200 000,00		2 200,00	2 200,00		2 200,00	202 200,00
1641	Emprunts en euros	48 442,00	200 000,00		0,00	0,00		0,00	200 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		48 442,00	205 226,00	0,00	2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	207 426,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458103	Réseaux AEP Roque Rousse	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		374 668,00	701 595,60	0,00	353 176,92	353 176,92	0,00	353 176,92	1 054 772,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le


ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A212

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT



A2-S

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		374 668,00	629 659,28	353 157,72	353 157,72	982 817,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	556 335,14	-3 157,28	-3 157,28	553 177,86
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	28 800,00	0,00	0,00	28 800,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	209 870,00	-6 102,28	-6 102,28	203 767,72
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	136 740,14	2 945,00	2 945,00	139 685,14
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	168 000,00	0,00	0,00	168 000,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	12 925,00	0,00	0,00	12 925,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	556 335,14	-3 157,28	-3 157,28	553 177,86
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	170 000,00	0,00	4 115,00	4 115,00	4 115,00
10222	FCTVA	160 000,00	0,00	4 115,00	4 115,00	4 115,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	26 531,00	0,00	0,00	26 531,00
Total des recettes financières		170 000,00	26 531,00	6 315,00	6 315,00	32 846,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	46 793,14	0,00	0,00	46 793,14
Total des recettes réelles		170 000,00	629 659,28	3 157,72	3 157,72	632 817,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00		341 329,00	341 329,00	341 329,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
						Reçu en préfecture le 18/09/2025
			I		II	III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	4 668,00		8 671,00	8 671,00	8 671,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	4 668,00		0,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage technique	0,00		3 005,00	3 005,00	3 005,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		307,00	307,00	307,00
28182	Matériel de transport	0,00		2 512,00	2 512,00	2 512,00
28183	Matériel informatique	0,00		2 847,00	2 847,00	2 847,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		204 668,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 605 547,00	0,00	0,00	482 688,00	482 688,00	0,00	482 688,00	482 688,00
011	Charges à caractère général (4)	416 772,00	0,00	0,00	124 352,00	124 352,00	0,00	124 352,00	124 352,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	717 420,00	0,00		-14 000,00	-14 000,00		-14 000,00	-14 000,00
014	Atténuations de produits	85 682,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	149 243,00	0,00	0,00	17 222,00	17 222,00	0,00	17 222,00	17 222,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 369 117,00	0,00	0,00	127 574,00	127 574,00	0,00	127 574,00	127 574,00
66	Charges financières	19 483,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		2 614,00	2 614,00		2 614,00	2 614,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	11 279,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		31 762,00	0,00	0,00	5 114,00	5 114,00		5 114,00	5 114,00
Total des dépenses réelles		1 400 879,00	0,00	0,00	132 688,00	132 688,00	0,00	132 688,00	132 688,00
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00			341 329,00	341 329,00		341 329,00	341 329,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	4 668,00			8 671,00	8 671,00		8 671,00	8 671,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		204 668,00			350 000,00	350 000,00		350 000,00	350 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

482 688,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le



ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 605 547,00	0,00	54 751,12	54 751,12	54 751,12
013	Atténuations de charges (3)	35 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	258 420,00	0,00	25 688,12	25 688,12	25 688,12
73	Impôts et taxes (sauf 731)	379 282,00	0,00	-28 394,00	-28 394,00	-28 394,00
731	Fiscalité locale	644 500,00	0,00	8 819,00	8 819,00	8 819,00
74	Dotations et participations (3)	159 125,00	0,00	13 661,00	13 661,00	13 661,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	120 768,00	0,00	19 977,00	19 977,00	19 977,00
Total des recettes de gestion des services		1 597 095,00	0,00	54 751,12	54 751,12	54 751,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	8 452,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 605 547,00	0,00	54 751,12	54 751,12	54 751,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)					427 936,88
---------------------------------------	--	--	--	--	------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées					482 688,00
---	--	--	--	--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

51

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
	TOTAL	1 605 547,00	0,00	0,00	482 688,00	482 688,00	0,00	482 688,00	482 688,00
011	Charges à caractère général (5)	416 772,00	0,00	0,00	124 352,00	124 352,00	0,00	124 352,00	124 352,00
60611	Eau et assainissement	6 200,00	0,00		140,00	140,00	0,00	140,00	140,00
60612	Énergie - Électricité	59 372,00	0,00		7 240,00	7 240,00	0,00	7 240,00	7 240,00
60622	Carburants	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	3 700,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
60628	Autres fournitures non stockées	12 500,00	0,00		5 970,00	5 970,00	0,00	5 970,00	5 970,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 900,00	0,00		3 050,00	3 050,00	0,00	3 050,00	3 050,00
60633	Fournitures de voirie	2 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
60636	Vêtements de travail	4 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6067	Fournitures scolaires	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	59 075,00	0,00		-2 500,00	-2 500,00	0,00	-2 500,00	-2 500,00
613	Locations	16 050,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		10 600,00	10 600,00	0,00	10 600,00	10 600,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 200,00	0,00		7 100,00	7 100,00	0,00	7 100,00	7 100,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 600,00	0,00		3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	3 400,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 000,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 300,00	0,00		5 350,00	5 350,00	0,00	5 350,00	5 350,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 050,00	0,00		15 670,00	15 670,00	0,00	15 670,00	15 670,00
6156	Maintenance	54 100,00	0,00		13 342,00	13 342,00	0,00	13 342,00	13 342,00
6161	Multirisques	30 555,00	0,00		-2 250,00	-2 250,00	0,00	-2 250,00	-2 250,00
618	Divers	16 900,00	0,00		4 300,00	4 300,00	0,00	4 300,00	4 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 350,00	0,00		3 940,00	3 940,00	0,00	3 940,00	3 940,00
623	Pub., publications, relations publiques	10 300,00	0,00		10 700,00	10 700,00	0,00	10 700,00	10 700,00
624	Transports biens, transports collectifs	5 500,00	0,00		1 380,00	1 380,00	0,00	1 380,00	1 380,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)
			I			II			III = I + II
625	Déplacements et missions	1 570,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	12 650,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	21 300,00	0,00		11 460,00	11 460,00	0,00	11 460,00	11 460,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	18 000,00	0,00		160,00	160,00	0,00	160,00	160,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	717 420,00	0,00		-14 000,00	-14 000,00		-14 000,00	-14 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 422,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	283 021,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	184 030,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	205 557,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6470	Autres charges sociales	4 390,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	27 000,00	0,00		-14 000,00	-14 000,00		-14 000,00	-14 000,00
014	Atténuations de produits	85 682,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	85 682,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	149 243,00	0,00	0,00	17 222,00	17 222,00	0,00	17 222,00	17 222,00
65134	Aides	2 000,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
65311	Indemnités de fonction	42 360,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	1 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 080,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6541	Créances admises en non-valeur	11 370,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	1 000,00	0,00		370,00	370,00	0,00	370,00	370,00
6558	Autres contributions obligatoires	7 470,00	0,00		3 002,00	3 002,00	0,00	3 002,00	3 002,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	65 063,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 800,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65818	Autres	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 369 117,00	0,00	0,00	127 574,00	127 574,00	0,00	127 574,00	127 574,00
66	Charges financières	19 483,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 483,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6688	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		2 614,00	2 614,00		2 614,00	2 614,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		2 614,00	2 614,00		2 614,00	2 614,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	11 279,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	11 279,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		31 762,00	0,00	0,00	5 114,00	5 114,00		5 114,00	5 114,00
Total des dépenses réelles		1 400 879,00	0,00	0,00	132 688,00	132 688,00	0,00	132 688,00	132 688,00
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00			341 329,00	341 329,00		341 329,00	341 329,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	4 668,00			8 671,00	8 671,00		8 671,00	8 671,00
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

Pour

TO

Berger
Levrault

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I			II			
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	4 668,00			8 671,00	8 671,00		8 671,00	8 671,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		204 668,00			350 000,00	350 000,00		350 000,00	350 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 605 547,00	0,00	54 751,12	54 751,12	54 751,12
013	Atténuations de charges (4)	35 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	258 420,00	0,00	25 688,12	25 688,12	25 688,12
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	0,00	1 150,00	1 150,00	1 150,00
7032	Stationnement et location voie publique	215 800,00	0,00	16 520,00	16 520,00	16 520,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	108,12	108,12	108,12
70610	Redevance enlèvement ordures et déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	28 100,00	0,00	6 710,00	6 710,00	6 710,00
70688	Autres prestations de services	14 220,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	379 282,00	0,00	-28 394,00	-28 394,00	-28 394,00
73211	Attribution de compensation	130 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	37 067,00	0,00	-18 540,00	-18 540,00	-18 540,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	12 000,00	0,00	-1 477,00	-1 477,00	-1 477,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	180 000,00	0,00	-8 377,00	-8 377,00	-8 377,00
7328	Autres fiscalités reversées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7334	Dotation soutien à invest. territorial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	644 500,00	0,00	8 819,00	8 819,00	8 819,00
73111	Impôts directs locaux	644 500,00	0,00	6 729,00	6 729,00	6 729,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	2 090,00	2 090,00	2 090,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	159 125,00	0,00	13 661,00	13 661,00	13 661,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	115 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
741121	DSR des communes	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	3 322,00	3 322,00	3 322,00
7473	Participation départements	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participation Autres organismes	17 000,00	0,00	13 483,00	13 483,00	13 483,00



Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Voté par l'assemblée	Total
			I		II	III = I + II
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	1 856,00	1 856,00	1 856,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	120 768,00	0,00	19 977,00	19 977,00	19 977,00
752	Revenus des immeubles	116 768,00	0,00	19 287,00	19 287,00	19 287,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	4 000,00	0,00	690,00	690,00	690,00
Total des recettes de gestion des services		1 597 095,00	0,00	54 751,12	54 751,12	54 751,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	8 452,00		0,00	0,00	0,00
786	Rep. prov. - Produits financiers	8 452,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 605 547,00	0,00	54 751,12	54 751,12	54 751,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le



ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 740 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 740 000,00									
00604052722	Société CRCA	06/09/2023		06/01/2024	700 000,00	F		4,400	3,857		T	F	O	A-2
0264455/001	SA CAISSE FRANCAISE de FINANCEMENT LOCAL	03/09/2007		01/04/2008	140 000,00	F		4,970	4,970		A	X Echéance constante		A-1
2012.134/A1012672	Société CAISSE D'EPARGNE COTE AZUR	30/10/2012		25/12/2012	160 000,00	F		4,890	5,019		M	X Echéance constante		A-1
MON540229EUR	SA CAISSE FRANCAISE de FINANCEMENT LOCAL	13/09/2021		01/02/2022	200 000,00	F		0,850	0,854		T	X Echéance constante		A-1
MON540230EUR	SA CAISSE FRANCAISE de FINANCEMENT LOCAL	13/09/2021		01/02/2022	540 000,00	F		0,850	0,854		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

Berser
Levraut

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicié des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 740 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers(Total)		0,00		994 518,02					248 441,35	21 678,41	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		994 518,02					248 441,35	21 678,41	0,00	0,00
00604052722		0,00	A-2	200 000,00	0,08	F		3,857	200 000,00	8 800,00	0,00	0,00
0264455/001		0,00	A-1	75 391,73	10,58	F		4,970	4 744,75	3 746,97	0,00	0,00
2012.134/A1012672		0,00	A-1	82 276,16	7,17	F		5,019	8 725,27	3 829,49	0,00	0,00
MON540229EUR		0,00	A-1	172 121,63	16,17	F		0,854	9 451,72	1 432,96	0,00	0,00
MON540230EUR		0,00	A-1	464 728,50	16,17	F		0,854	25 519,61	3 868,99	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

Beset
Levrault

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		994 518,02					248 441,35	21 678,41	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
00604052722	Société CRCA	700 000,00	200 000,00	2	2,00				0,00		3,857	8 800,00	0,00	20,11
TOTAL (A)		700 000,00	200 000,00						0,00			8 800,00	0,00	20,11
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		700 000,00	200 000,00						0,00			8 800,00	0,00	20,11

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE



Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

IV

B1.4

Berser
Levrault

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	1	0	0	0	
	% de l'encours	79,89	20,11	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	794 518,02	200 000,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE


IV
DL

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5	01/01/2000
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

Stamp: Berser, Levraut

IV
BS.1

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		19 372,00	19 372,00	0,00	19 372,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		19 372,00	19 372,00	0,00	19 372,00
Loyers 2022 Impayés - O jardin de Manon	0,00	04/12/2023	1 452,00	1 452,00	0,00	1 452,00
Loyers 2023 Impayés - OJardin de Manon	0,00	04/12/2023	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00
Loyers Impayés 2022 2023 (AR) + 2024	0,00	04/12/2023	6 448,00	6 448,00	0,00	6 448,00
Loyers Impayés 2022 & 2023 (SL)	0,00	04/12/2023	4 472,00	4 472,00	0,00	4 472,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		19 372,00	19 372,00	0,00	19 372,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

SOLDES

Berser
Levrault

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	Solde E = C - D
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		19 372,00	19 372,00	0,00	19 372,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV
BS

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801			Intitulé de l'opération : Réseaux Eau/Assin Imp. Alward		Date de la délibération : 09/05/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)	17 004,00	0,00	0,00	0,00		
458101 Dépenses nouvelles (5)	17 004,00	0,00	0,00	0,00		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	17 004,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (b)	0,00	25 944,00	0,00	25 944,00		
458201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	25 944,00	0,00	25 944,00		
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	0,00	25 944,00	0,00	25 944,00		

N° opération : 45803		Intitulé de l'opération : Réseaux AEP Roque Rousse		Date de la délibération : 19/09/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	104 086,48	0,00	0,00	0,00	
458103 Dépenses nouvelles (5)	104 086,48	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	104 086,48	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	80 588,86	20 849,14	0,00	20 849,14	
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	80 588,86	20 849,14	0,00	20 849,14	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45803		Intitulé de l'opération : Réseaux AEP Roque Rousse			Nouveaux crédits votés	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)			
Recettes nettes (b - d)		80 588,86	20 849,14		0,00	20 849,14

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

IV

BS.1

Beser
Levraut

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	75 000,00	21 400,82	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

IV

B7.2

Beser
Levraut

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

IV
B7.5

Berser
Levraut

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-duelle	Périodi-cité des rem-bour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					75 000,00	21 400,82											395,92	4 124,71
Les Gais Petits Lurons ADDEFFP	2010	X Echéance constante	Réhabilitation "Maison d'enfants" (50% garantis par la Commune)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION -Direction du bancaire réglem	75 000,00	21 400,82	4,25	A	R	Taux livret A	1,850	R	Taux livret A	1,850	-	Taux livret A	395,92	4 124,71
TOTAL GENERAL					75 000,00	21 400,82											395,92	4 124,71

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	267 920,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	267 920,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 660 298,12

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	16,14
---	---------------	--------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

IV

BS

Beser
Levrault

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					6 300,00
65748	Fonct. KAIZEN	Subvention fonctionnement	Association KAIZEN	Association	250,00
65748	Fonct. Boules	Subvention fonctionnement	Association La Boule Sillannaise	Autre personne de droit privé	350,00
65748	Fonct. Radio verdon	Subvention fonctionnement	Association RADIO VERDON	Association	200,00
65748	Fonct. Donneurs de sang	Subvention fonctionnement	Association DONNEURS DE SANG BENEVOLES	Association	200,00
65748	Fonct. ASJS	Subvention fonctionnement	Association Sillannaise de Jeux de société	Association	400,00
65748	Fonct. Resto du coeur	Subvention fonctionnement	Association Ass. Dep. Restaurants du Coeur du Var	Association	500,00
65748	Fonct. ANACR Bésillon	Subvention Fonctionnement	Association ANACR DU BESSILLON	Association	200,00
65748	Subv UDSP du Var	Subvention UDSP Var	Association UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS	Association	200,00
65748	Fonct. ACLS.	Subvention fonctionnement	Association Art Culture & Loisirs Sillanais	Association	800,00
65748	Subvention BLUES	Subvention fonctionnement	Association Le BLUES A SILLANS LA CASCADE	Association	2 000,00
65748	Subv Pitchouns	Subvention fonctionnement	Association APE LES PITCHOUNS SILLANAIS	Association	350,00
65748	Subv La Tresse	Subv fonctionnement	Association TRESSE TIERS LIEU FAMIL RURAL 83	Association	200,00
65748	Subv Poneys La Cadière	Subvention fonct	Association Les Poneys de La Cadière	Association	300,00
65748	Subvention Filous cascadeurs	Subvention fonctionnement	Association Les Filous Cascadeurs	Association	350,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adj Adm Ppal 2 C / Pop RH (VJ)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint dministratif (EP)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Ppal 1 C / SGM (AC)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	1,00	3,00	3,00	1,00	4,00
Adj. Tech Ppal 2CI - Serv Cantine 32h (CF)	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adj. Tech. Ppal 2CI - Agent polyvalent (BB)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique (LL)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint Technique (MF)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique - DST (PG)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique 1ère Classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM Ppal 2C / Resp Ecole (SD)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

Document transmis sur EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

Berser
Levrault

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ETAPS principal de 1ère classe - Dir CLSH (RT)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier Chef Principal (LB)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de Ser. PM / Resp service (LL)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		9,00	1,00	10,00	9,00	2,00	11,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Technique (LL)	C	TECH	367	0,00	A A 322-13	CDD Remplacement titulaire absent
Adjoint dministratif (EP)	C	ADM	367	0,00	A A 322-13	CDD Accueil, urbanisme
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint Animation (EB)	C	ANIM	367	0,00	A A 332-13	CDD Renfort Ecole / Cantine
Adjoint Technique (JD)	C	TECH	367	0,00	A A 332-23-2	CDD ASVP / ST
Adjoint Technique (OF)	C	TECH	367	0,00	A A 332-24	CDD ASVP, OLD,
Adjoint Technique Ppal 2C (VA)	C	TECH	367	0,00	A A 322-13	CDD Tech, débroussaillage
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326. 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

IV

Beser
Levrault

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

BII.1

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

IV

B11.2

Berser
Levraut

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 083-218301281-20250915-DM_2025_47-DE

IV

B11.3

Berser
Levrault

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-645 244,48	-645 244,48	-645 244,48
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	71 936,32	-71 936,32	-71 936,32	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	71 936,32	-717 180,80	-717 180,80	-645 244,48

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	717 200,00	717 200,00	717 200,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	71 936,32	-717 180,80	-717 180,80	-645 244,48
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	71 936,32	19,20	19,20	71 955,52

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	48 442,00	0,00	0,00	48 442,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	374 668,00	354 115,00	354 115,00	728 783,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	326 226,00	354 115,00	354 115,00	680 341,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 48 442,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		48 442,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	48 442,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671		0,00	0,00	0,00
1672		0,00	0,00	0,00
1678		0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 374 668,00	354 115,00	VI 354 115,00
Ressources propres externes de l'année (a)		170 000,00	4 115,00	4 115,00
10222	FCTVA	160 000,00	4 115,00	4 115,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	10 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		204 668,00	350 000,00	350 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
280415342	IC : Bâtiments, installations	4 668,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage technique	0,00	3 005,00	3 005,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	307,00	307,00
28182	Matériel de transport	0,00	2 512,00	2 512,00
28183	Matériel informatique	0,00	2 847,00	2 847,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00	341 329,00	341 329,00



- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		1 337 000,00	2,89	33,52	0,00	448 162,00	2,89
TFPNB		25 200,00	-7,95	80,31	0,00	20 238,00	-7,95
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		526 400,00	-4,42	17,24	0,00	90 751,00	-4,42
TOTAL		1 888 600,00	0,59			559 151,00	1,20

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/09/2025

Présenté par Le Monsieur le Maire (1),
A Sillans-la-Cascade, le 15/09/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire
A Sillans-la-Cascade, le 15/09/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BERARD Jean-Marc	
BERRY Danielle	
CAGNOL Patrick	
CARRIERE Christophe	
GUILLET Maurice	
MARIANO Sabrina	
MOREAU Michelle	
PARMENTIER Marie-France	
RENARD Jean-Pierre	
RENOULT Eric	
ROY Christine	
VANDEN BORRE Marc	

Certifié exécutoire par Le Monsieur le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/09/2025, et de la publication le 18/09/2025

A Sillans-la-Cascade, le 15/09/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.